



Philosophie du Soutien Educatif

Ecole Européenne de Bruxelles I

Contents

1. INTRODUCTION.....	1
2. ACTEURS.....	2
3. TYPES DU SOUTIEN EDUCATIF.....	3
SOUTIEN GÉNÉRAL (SEG).....	3
SOUTIEN MODÉRÉ (SEM).....	4
SOUTIEN INTENSIF (SEI).....	4
4. PROCÉDURES/ MODALITÉS.....	5
5. CONCLUSION.....	8
6. LIENS UTILES.....	8

1. INTRODUCTION

Pour apporter l'aide la plus efficace, l'Ecole Européenne de Bruxelles I se base sur les directives du Conseil supérieur indiqués dans les documents :

- [2012-05-D-14-fr-8](#) « Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes »
- [2012-05-D-15-fr-11](#) « Offre de Soutien éducatif dans les Écoles européennes – Document procédural »

2. ACTEURS

Les Parents

sont partie prenante de l'aide à apporter à leur enfant. Ils aident l'équipe à cibler le support pour développer au mieux son potentiel.

Dans le cas de soutien intensif, ils doivent fournir un bilan multidisciplinaire valide, traduit, si nécessaire, en anglais, français ou allemand.

La Direction

a une vue globale, est responsable, fait partie du Care team, collabore étroitement avec le Coordinateur de Soutien et tous les enseignants de soutien, organise des Groupes conseil, avec l'aide du Coordinateur de Soutien

Le Directeur de classe

est la personne de référence pour l'élève et ses parents. Une relation constructive entre école et parents apporte à l'élève la sécurité nécessaire pour son évolution. Ensemble avec l'enseignant de soutien il définit les objectifs pour l'élève dans le Plan Individuel éducatif.

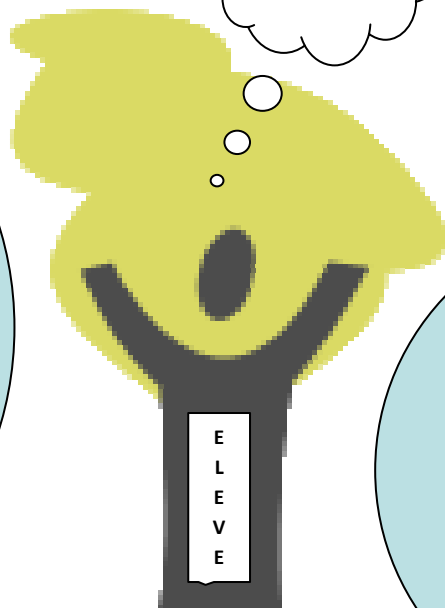
Assistants SEI

Dans certains cas l'élève a besoin d'une aide individuelle qui suit les consignes du groupe conseil de classe

Le Coordinateur de Soutien éducatif (SE)

organise des réunions régulières avec les enseignants SE. A un contact avec les parents, notamment pour préparer la convention. Participe aux réunions Care, fait le compte rendu des réunions de Groupe Conseil (GC). Tient à jour la liste des élèves SE [...]

Je me sens bien entouré ici



Enseignants, Enseignants SE

Sont des personnes clés avec une vue globale pour un bon suivi sur le plan académique et social. Sont des personnes de référence et de soutien pour leur collègues, échangent leurs pratiques. Ont de préférence une formation spécialisée.

Care Team (depuis 2008)

- le Directeur adjoint
- la psychologue scolaire
- le coordinateur de soutien
- une infirmière
- la secrétaire pédagogique

Conseillers d'éducation (SEC)

Autres personnes entourant l'élève

Tous les adultes encadrant l'élève doivent disposer de l'information nécessaire à leur niveau. Un accord de la part des parents de partage d'informations est pris lors des réunions de GC.

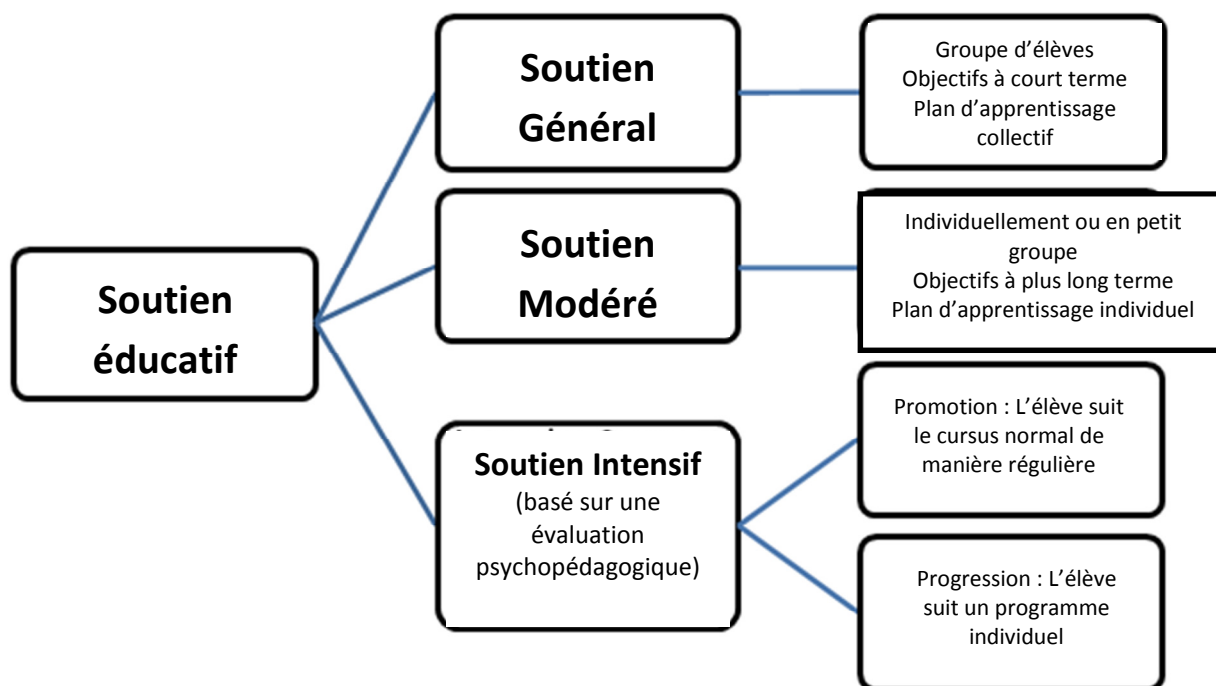
Thérapeutes

Soutien dispensé par du personnel auxiliaire paramédical. Leur intervention est régie par une convention tripartite

3. TYPES DU SOUTIEN EDUCATIF

Là où la différenciation en classe n'est pas suffisante, l'école prévoit les différentes structures de soutien éducatif suivantes : Soutien Général, Soutien Modéré, Soutien Intensif.

Ceux-ci reçoivent une définition précise dans le document « Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes » (2012-05- D-14).



SOUTIEN GÉNÉRAL (SEG)

Tout élève peut rencontrer des difficultés sur un volet spécifique d'une discipline ou avoir besoin de « se rattraper ». Les élèves peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour acquérir des stratégies d'apprentissage ou des aptitudes à l'étude performantes. Ce soutien, de courte durée, devrait de préférence être assuré en petits groupes, dans la classe ou en dehors. Le Plan d'apprentissage en groupe (PAG) est élaboré par l'enseignant de soutien et conservé par le coordinateur du soutien.

SOUTIEN MODÉRÉ (SEM)

Le Soutien modéré est une extension du Soutien général. Il peut convenir aux élèves qui éprouvent des difficultés considérables pour suivre le programme scolaire, en raison par exemple de problèmes linguistiques, de difficultés de concentration, etc. Il est organisé à plus long terme que le Soutien général et chaque élève est doté d'un Plan d'apprentissage individuel (PAI). Les méthodes d'évaluation utilisées par l'enseignant de matière peuvent être adaptées et des dispositions particulières peuvent être jugées appropriées.

SOUTIEN INTENSIF (SEI)

Le Soutien intensif est dispensé afin d'aider l'élève à développer ses compétences (savoirs, savoir-faire et attitudes liés à une discipline), **suite à un bilan des besoins individuels spécifiques de l'élève réalisé par un expert et à la signature d'une convention entre le Directeur et les parents.** Le soutien est dispensé dans la classe ou en dehors soit à de petits groupes d'élèves présentant des besoins similaires soit individuellement. Tous les élèves bénéficiant d'un Soutien intensif sont dotés d'un Plan d'apprentissage individuel. Le soutien intensif est dispensé aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques, que ce soit en termes d'apprentissage, émotionnels, comportementaux ou physiques.

Progression

Les élèves qui ont besoin de suivre une scolarité ou un programme de matière très adapté (objectifs individuels) peuvent accompagner leur groupe-classe **sans être promu pour autant qu'il soit établi que ce soit dans l'intérêt de leur développement social et scolaire.**

4. PROCÉDURES/ MODALITÉS

	Maternelle/Primaire	Secondaire
Soutien Général (SEG)	<p>Lorsque l'enfant a des difficultés sur un volet spécifique d'une discipline ou doit rattraper son retard, un soutien en dehors de la classe peut être organisé avec l'accord des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralement en petits groupes • Durée en fonction des besoins des élèves (en communication étroite avec le professeur), allant de quelques sessions à plusieurs mois 	<p>Lorsque l'enfant a des difficultés sur un volet spécifique d'une discipline ou doit rattraper son retard, un soutien en dehors de la classe peut être organisé avec l'accord des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En petits groupes (généralement de min. 3 à max. 15 élèves) • Selon les besoins de l'élève, entre 1 à 10 mois
	<p>Procédure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le titulaire et le professeur de soutien analysent le besoin et déterminent le soutien • Les parents reçoivent le formulaire de consentement (généralement au début de l'année scolaire) • Un plan d'apprentissage collectif avec objectifs est établi par le professeur de soutien • Les dossiers sont conservés par le professeur de soutien, qui informe régulièrement les parents et les professeurs sur les progrès de l'élève 	<p>Procédure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur demande de l'enseignant concerné qui inclut le point de vue des parents • Le professeur de soutien est en contact étroit et régulier avec le professeur concerné afin de s'assurer que son enseignement et ses activités correspondent au travail en classe et d'harmoniser le suivi des progrès de l'élève • Les dossiers sont conservés par le professeur de soutien, qui informe régulièrement les parents et les professeurs sur les progrès de l'élève • Le professeur de soutien rédigera une évaluation qui sera remise aux parents avec le bulletin de fin de semestre

Soutien Modéré (SEM)	<p>Lorsque l'enfant a des difficultés sur un volet spécifique d'une discipline, un soutien en dehors de la classe peut être organisé avec l'accord des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Individuellement ou en petits groupes • Durée en fonction des besoins des élèves mais généralement sur une durée plus longue / toute l'année scolaire 	<p>Soutien à court ou long terme pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Un rapport établi par un pédopsychiatre n'est pas obligatoire. Il n'y a pas de convention ni de groupe Conseil.</p>
	<p>Procédure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandé par l'enseignant, analysé par le professeur de soutien • Les parents reçoivent le formulaire de consentement pour un soutien modéré avant le début des cours de soutien. • Un apprentissage individuel comportant des objectifs (y compris les méthodes et les outils d'évaluation) est rédigé par le professeur de soutien • Les dossiers sont conservés par le professeur de soutien, qui informe régulièrement les parents et les professeurs sur les progrès de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> ° à la demande des professeurs, des parents ou du Conseil de classe ° dès le début, le professeur de soutien contactera l'enseignant concerné. Il sera disponible en tout temps pour une discussion avec les parents ° le professeur de soutien fournira un commentaire approfondi via un bulletin spécial, 4 fois par an. Il gardera un plan d'apprentissage individuel afin de suivre les progrès de l'élève

	Maternelle/Primaire	Secondaire
SOUTIEN INTENSIF A (SEI-A)	<p>Une <u>convention de soutien</u> individuel peut être mise en place sur base d'une évaluation multidisciplinaire. Des mesures de soutien peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • heures de soutien en dehors de la classe • soutien dans la classe, • adaptation des horaires, • adaptation du cursus, • adaptation de la classe, • etc. <ol style="list-style-type: none"> 1. Le besoin de soutien est évalué sur base d'évaluation(s), d'observations à l'école et dans la communication avec les parents. 2. L'accord est signé par les parents et l'école. 3. Une réunion de l'équipe conseil avec la classe, le professeur de soutien et les parents est organisée à la fin du premier semestre pour évaluer les progrès. 4. A la fin de l'année scolaire, une dernière réunion d'évaluation complète de l'équipe conseil sera organisée afin d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer le soutien dans le courant de la prochaine année scolaire. Les procès-verbaux seront envoyés à toutes les parties concernées. 	<p>Quand l'élève a des difficultés d'apprentissage spécifiques (ex : dyslexie, dysorthographe) ou des problèmes psychologiques spécifiques (ex : Asperger, autisme) et qu'un rapport pédo-psychologique a été préparé, le soutien individuel peut être organisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande des professeurs, parents ou Conseil de Classe et sur base d'un rapport pédo-psychologique • une convention entre les parents et l'école sera établie • le professeur de soutien contactera dès le début le professeur concerné et connaît le contenu du rapport pédo-psychologique. Il sera disponible à tout moment pour une discussion avec les parents • le professeur de soutien fournira un commentaire approfondi via un bulletin spécial, 4 fois par an. Il gardera un plan d'apprentissage individuel afin de suivre les progrès de l'élève • une réunion du groupe Conseil (parents, direction, professeurs, coordinateur SEI) sera organisé au moins une fois par an. Les procès-verbaux seront envoyés à toutes les parties concernées.
SOUTIEN INTENSIF B (SEI-B)	<p>Dans certains cas particuliers*, une convention peut être mise en place sans une évaluation multidisciplinaire. Cette convention est limitée dans le temps, généralement pas plus de 3 mois. Une fois que l'évaluation a été faite et, si nécessaire, la convention de soutien intensif B peut être transformé en une convention de soutien intensif A.</p> <p>* à la demande des professeurs / conseiller pédagogique / Psychologue / parents / coordinateur de niveau</p>	<p>Soutien intensif à court terme* (ex: plus d'une fois par semaine sur une courte période de temps), soutien individuel pour les élèves avec des difficultés d'apprentissage causés par exemple par une situation familiale difficile, longue absence en raison d'une maladie, arrivé vers le milieu de l'année.</p> <p>* à la demande des professeurs / conseiller pédagogique / Psychologue / parents / coordinateur de niveau</p>

5. CONCLUSION

Pour une bonne collaboration il est impératif de partager les informations nécessaires avec les acteurs concernés en gardant toute confidentialité. Nous suivons les directives mentionnés ci-dessus tout en respectant les besoins individuels de chaque élève en collaboration avec les personnes entourant celui-ci.

Afin de faciliter la transition entre les cycles nous avons la bonne pratique d'impliquer également à temps les futurs acteurs/ personnes responsables.

6. LIENS UTILES

- www.eursc.eu
- « Politique en matière de soutien éducatif dans les Écoles européennes » :
<https://www.eursc.eu/Documents/2012-05-D-14-fr-8.pdf>
- « Offre de Soutien éducatif dans les Écoles européennes – Document procédural » :
<https://www.eursc.eu/Documents/2012-05-D-15-fr-11.pdf>